

COMMUNE de STOTZHEIM
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 janvier 2011
à 20 h 00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjointes : Mme Brigitte JAEGLI, M. Étienne WURRY.
Mmes Michèle FETZER, Germaine FRIEDERICH, Fabienne SCHARWATT, Isabelle SPITZ,
MM. Richard GAMB, André METZ, Didier METZ, Philippe MISS, Fabien SCHULTZ, Jean-Luc
SCHWOERER.

Absents excusés : Mme Céline MASTRONARDI et M. Paul CROMER

Procuration : M. Paul CROMER à Mme Brigitte JAEGLI

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

N° 1

**RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT
COMMUNALE DE STOTZHEIM – PÉRIODE 1995-2011**

- Entendu M. Didier EPP, de l'Office National des Forêts, qui expose au Conseil le bilan de la forêt communale de 1995 à 2011.
M. EPP présente également au Conseil les différentes possibilités d'aménagement forestier, en prévision du plan d'aménagement à constituer pour 2012-2032.
M. EPP informe des problèmes actuels de la forêt communale :
 - la maladie des chênes et frênes (chalarra fraxinea) : la forêt communale de Stotzheim est principalement dotée de ces essences,
 - le plan de chasse est à revoir et les jeunes arbres à protéger : il y a beaucoup de gibier dans la forêt communale et, par conséquent, beaucoup de dégâts.
- M. Didier EPP et M. Pascal ZIRNHELD engagent ensuite une conversation concernant l'avenir du Grand Chêne et proposent différentes solutions. Ils mettent cependant en avant l'importance de le garder (même mort) et de raconter son histoire à l'aide de panneaux explicatifs.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- DÉCIDE d'organiser une réunion en Commissions Réunies avec les Associations de chasse et autres partenaires de la Forêt Communale pour fixer les projets d'aménagement forestier de la forêt communale pour la période 2012 à 2032,
- DIT que le projet d'aménagement sera présenté par l'ONF lors d'un prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

- Vu les déclarations d'intention d'aliéner déposées par Me WALTER, notaire à EPCIG, concernant :
 - la vente d'un immeuble bâti, de 783 m², cadastré section 6 parcelles 99/14 et 100/14, sis rue du Bas-Village, appartenant à la famille BOIRON,
 - la vente d'un terrain non bâti, de 1 234 m², cadastré section 6 parcelles 98/14 et 100/14, sis rue du Bas-Village, appartenant à la famille BOIRON,
 - la vente d'un immeuble bâti de 253 m², cadastré section 4 parcelles 93/32 et 92/32, sis rue du Quartier Central, appartenant à M. Adrien BAUMANN,
- Considérant que les immeubles en question sont soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉTUDE PARCELLAIRE : VIABILISATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

- Entendu le Maire qui fait part au Conseil d'un projet d'études établi par le Cabinet Faber et Schaller pour la viabilisation d'un terrain communal cadastré section 51 parcelle 534, hors AFUA WOELFLI,
- Considérant qu'il est nécessaire de se renseigner concernant ce terrain (valeur, jurisprudence...),

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CHARGE le Maire de recueillir des informations concernant la valorisation du terrain et le contexte juridique,
- DÉCIDE de reporter ce point à un prochain conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OFFRE D'ACHAT COSYLVAL

- M. le Maire présente au Conseil l'offre d'achat reçue de COSYLVAL, Coopérative des sylviculteurs d'Alsace, pour la coupe, débardage et vente de peupliers sur pied, à 20 €/m³ HT,
- Entendu M. Étienne WURRY, adjoint au Maire, qui informe le Conseil des prix du marché pour la coupe de bois,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir la proposition de COSYLVAL pour la coupe, débardage et vente de peupliers sur pied, à 20 €/m³ HT,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat d'apport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET ÉCOLE : CHOIX DU PROJET CAUE

- M. le Maire présente au Conseil le projet établi par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour le projet école :
 - La version n° 6 de base prévoit :
 - 1) la réhabilitation du bâtiment de l'école maternelle et élémentaire,
 - 2) la réhabilitation de l'annexe qui abrite actuellement la salle de jeux, le préau et les sanitaires,
 - 3) une extension en rez-de-chaussée (côté sud, vers la chaufferie) qui abritera un hall d'entrée, les sanitaires des maternelles, une salle de classe maternelle et l'escalier d'accès à l'étage.

La salle de jeux de l'annexe sera agrandie de 40 m². La salle de la classe maternelle située au nord-est est transférée dans l'extension pour de meilleures conditions de lumière et de vue.
 - La version n° 7 de base avec extension prévoit :
 - 1) la version n° 6 de base
 - 2) + le rajout d'une salle de classe à l'étage et d'un local attenant, au-dessus de l'extension en rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir la version 6 et de demander une étude d'architecte pour la version 7.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

(13 voix pour la version 6 et l'étude de la variante version 7 et 1 voix pour la version 7)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES

- Vu les budgets précédents,
- Considérant que le Conseil souhaite soutenir les associations locales justifiant d'une activité en leur octroyant une subvention de fonctionnement,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de 170 euros à chaque association locale en activité,
- SUBORDONNE le versement de cette subvention au dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011 au compte 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Vu le budget précédent,
- Entendu l'avis des conseillers sur la reconduction ou l'augmentation des crédits de fonctionnement des écoles,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les propositions de crédits alloués au fonctionnement des écoles qui seront inscrits au budget primitif 2011 comme suit :

- compte 60678 : Fournitures scolaires diverses : 2 326,00 €
(2 200,00 € crédits alloués en 2011 + 126,00 € crédits non utilisés en 2010)
- compte 60675 : Livres scolaires : 535,00 €
- compte 6574 : Subvention Coopérative école primaire : 300,00 €
- compte 6574 : Subvention Coopérative école maternelle : 300,00 €
- compte 6065 : Bibliothèque : 850,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 8

CRÉATION D'UN POSTE EN FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26/01/84 et son article 3,
- Considérant qu'en cas d'absence de la secrétaire, la Commune doit pouvoir assurer le travail à effectuer,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer un emploi à temps partiel en filière administrative,
- DIT que la durée hebdomadaire de travail et le profil détaillé du poste seront établis en fonction des tâches à accomplir, en réunion Maire/Adjoints,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011 chapitre 012,
- CHARGE le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion et de diffuser l'annonce dans le bulletin municipal et la publication, dès que le profil et la durée hebdomadaire de service seront établis,
- PRÉCISE que la création du poste fera l'objet d'une nouvelle délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION

1. Comptes rendus des Commissions Communales :

Commission Finances

Les membres de la Commission se sont réunis le 20 décembre 2010 pour discuter des points suivants :

- préparation du Budget Primitif 2011,
- Divers.

Commissions réunies

Les membres des Commissions se sont réunis le 20 décembre 2010 pour discuter des points suivants :

- Clair de nuit 2011,
- Divers.

La prochaine réunion Clair de Nuit aura lieu le 31 janvier 2011 avec les associations.

Commissions Réunies

Les membres des Commissions se sont réunis le 27 décembre 2010 pour discuter des points suivants :

- Prévisions des travaux 2011,
- Projet écoles,
- Divers.

2. Tracteur

M. le Maire fait part au Conseil d'une annonce reçue pour l'achat d'un tracteur. L'offre est à étudier.

3. Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 février 2011.

-
- M. le Maire fait part des différentes invitations reçues.

La séance est levée à 23 h 30

***Extrait certifié conforme.
Le Maire,***